

Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

AOÛT 2024

À LA UNE

LA PAROLE EST AUX ÉLUS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES MUNICIPALITÉS

DÉTAILS AUX PAGES 4 ET 5



SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF EN COMMUNAUTÉ AU PRESBYTÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

DÉTAILS À LA PAGE 13



Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot  Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

- 03 MOT DU MAIRE
- 03 DÉPART DE LUC GÉLINAS
- 06 RÉSUMÉS DES PROCÈS-VERBAUX
- 11 VANDALISME
- 12 AVIS PUBLICS
- 14 TAXES - 3^E VERSEMENT
- 14 VACCINATION ANTIGRIPPALE
- 15 PETITS POMPIERS
- 16 AIDE FINANCIÈRE - BARIL RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE
- 18 INFO-LOISIRS - AUTOMNE 2024
- 20 LES RENDEZ-VOUS GLACÉS
- 23 COLLECTE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX
- 23 MATINÉES GOURMANDES

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Le 2 septembre - Fête du Travail

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

**PERSONNEL
MUNICIPAL**



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dq@sainte-helenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • dga@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | mercredi et jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

J'espère que vous avez passé de belles vacances pour ceux qui les ont prises.

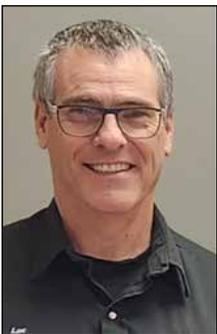
Ce mois-ci, je veux vous parler de l'eau. Nous sommes conscients que c'est une préoccupation pour plusieurs d'entre vous et il est important d'expliquer la situation à nouveau. Nous savons qu'avoir des restrictions, ça cause des inconvénients. L'interdiction d'arrosage se poursuit jusqu'au 15 septembre prochain, mais je crois qu'avoir de l'eau pour boire et se laver, c'est ce qu'il y a de plus important.

Le puits qui nous alimente actuellement est le PE-1. Il est à un niveau très bas depuis le début de l'été, au point où nous avons dû faire livrer des citernes d'eau potable pour compenser. Il faut comprendre que l'année a commencé avec un déficit d'eau, notamment parce qu'il y a eu très peu de neige l'hiver dernier et peu de pluie au printemps. Saviez-vous qu'une goutte de pluie prend entre 100 et 200 jours, dépendant de la nature du sol, pour se rendre à la nappe phréatique? Donc, nous espérons beaucoup plus de neige l'hiver prochain.

En décembre 2023, nous avons transmis notre demande d'autorisation au ministère pour exploiter le nouveau puits PE-7, mais nous sommes toujours en attente de cette autorisation. Une fois le PE-7 en fonction, alors il assurera une source supplémentaire d'approvisionnement pour la desserte du réseau d'aqueduc et permettra aussi de continuer certains développements.

Le conseil ne s'arrête pas là, car nous savons bien que les besoins sont plus grands et que nous devons nous assurer de mettre la Municipalité à l'abri du manque d'eau et permettre d'autres développements. Alors, le conseil a fait une offre d'achat sur un lot du rang Saint-Augustin, sur lequel il y a un lac. Plusieurs recherches et analyses spécialisées en ingénierie seront nécessaires, mais si le lac a une capacité de recharge souterraine adéquate, que l'eau est traitable pour sa potabilité et que le ministère accepte que nous puissions l'exploiter, après nous aurons l'esprit tranquille pour plusieurs décennies. À titre informatif, ces procédures peuvent prendre facilement 3 ans, mais la Municipalité mettra tous les efforts pour l'avancement de ce dossier.

J'espère que ces informations vous seront utiles pour la compréhension de nos décisions, mais soyez assuré que le conseil travaille pour vous, votre sécurité et l'avancement de la Municipalité.



AU REVOIR À NOTRE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, MONSIEUR LUC GÉLINAS

Au nom du conseil municipal et des employés municipaux, nous tenons à témoigner toute notre gratitude envers monsieur Luc Gélinas pour ses années de services à titre de directeur des travaux publics au sein de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Le 23 août prochain, après plus de 3 ans parmi nous, il partira vers une nouvelle vie et de nouveaux défis.

Luc a su nous témoigner de son savoir-faire par son expérience et ses connaissances. Il a démontré son dévouement à toute heure du jour et même parfois la nuit, pour éviter des soucis majeurs dans la Municipalité.

Soucieux de répondre adéquatement à toutes les situations, il n'a pas hésité à s'inscrire pour poursuivre ses apprentissages de nouvelles connaissances et actualiser ses notions pour demeurer à jour.

Préoccupé à toujours faire pour le mieux et à prôner une saine gestion des fonds publics, il était constamment en recherche de solutions pour minimiser les frais des travaux sans en atténuer la qualité.

Il a su conduire l'équipe des travaux publics en valorisant les forces de chacun d'eux et en les soutenant avec ses compétences multidisciplinaires.

Merci Luc pour toutes ces années au sein de la Municipalité. Nous te souhaitons la meilleure des chances et plein de succès dans tes projets futurs!



La parole est aux élus dans le cadre de la « *Semaine des municipalités* ».

Cette année, nous avons interrogé nos élus sur trois questions concernant leur expérience depuis le début de leur mandat, qui a commencé en novembre 2021 :

Questions :

1. Quel projet vous a le plus motivé et pourquoi?
2. Quel projet ou accomplissement de la Municipalité a eu, selon vous, le plus d'impact pour les citoyens ou la communauté et pourquoi?
3. Décrivez votre expérience à titre de représentant municipal élu, en résumé?



Réjean Rajotte,
maire

1. Pour la Municipalité, c'est l'usine d'épuration, car on l'attend depuis plusieurs années et c'est vraiment pour nos futurs développements. La question était pour un sujet, mais on aurait pu parler d'un nouveau puits, du parc Réal-Godin, de la recherche d'eau potable et du CPE, depuis le temps qu'on l'attendait lui aussi.

2. Pour moi, quand j'ai commencé mon mandat comme maire, je n'avais pas de directrice générale. C'est d'avoir pu aller chercher la perle rare et excellente DG en madame Micheline Martel qui avait 18 ans d'expérience à la MRC des Maskoutains et qui a accepté de venir chez nous. Cela a eu un impact très important pour la Municipalité pour remettre tous les dossiers à jour, et ça, avec un conseil qui l'appuie dans toutes les décisions et toute une équipe qui a la Municipalité à cœur.

3. Moi comme maire, c'était tout nouveau comme expérience. J'adore cela et c'est une très belle expérience. Avec le temps que j'ai de disponible, c'est parfait pour les réunions à la Municipalité et beaucoup de comités à la MRC. Un maire, c'est le côté politique : importants dossiers à suivre, défendre les intérêts de la Municipalité tant à la MRC qu'au gouvernement. C'est toujours un plaisir de défendre vos droits et j'espère le faire encore quelques années.



Hélène Dufault,
conseillère #1

1. Nous avons réalisé plusieurs projets au sein de notre Municipalité. Un des projets entre autres qui a été motivant, c'est de réaliser un parc pour les citoyens en façade de notre presbytère, tout en honorant un grand homme qui a fait beaucoup dans notre Municipalité. Ce parc porte son nom : Réal Godin.

2. Deux projets importants, soit la construction d'une usine pour les eaux usées avec ses multiples défis et le souci de l'eau potable qui nous tient tous à cœur. De là, l'importance de protéger la richesse de l'or bleu, ce qui nous concerne tous!

3. Mon premier rôle est de représenter la volonté des citoyens au sein du conseil municipal tout en agissant dans l'intérêt de la Municipalité. De plus, l'équipe au sein du conseil est dynamique, motivante à développer de beaux projets avec une belle complicité en ayant de bons dialogues.



Robert Chevrier,
conseiller #3

1. Tous les projets qui ont été réalisés ou qui sont en cours de réalisation sont tous motivants pour moi, parce qu'en fait, c'est toujours dans le but d'améliorer notre Municipalité.

2. Le projet qui aura le plus d'impact pour la Municipalité sera, sans aucun doute, le projet d'André Lévesque, c'est-à-dire le développement domiciliaire et commercial qui prend forme présentement qui fera grandir notre communauté et nous amènera éventuellement à recevoir des taxes municipales, ce qui nous aidera grandement.

3. Présentement, je vis une belle expérience avec de très bons conseillers, maire et directrice générale. Il nous reste encore beaucoup de travail à effectuer, notamment l'eau potable et éventuellement l'agrandissement de l'usine d'épuration et d'autres améliorations à venir.



Pierre Paré,
conseiller #4

1. Pour ma part, il y a deux projets qui me tenaient vraiment à cœur. L'usine de traitement des eaux usées et le CPE. C'était l'urgence extrême pour l'usine d'épuration, car l'ancienne ne fonctionnait plus et le système temporaire était en fin de vie. C'était l'urgence au niveau environnemental.
2. Je pense sans contredit qu'il s'agit de la nouvelle construction d'usine de traitement des eaux usées. Ce qui a permis de remettre la Municipalité aux normes environnementales, permettre la construction de bâtiments résidentiels et commerciales, ainsi que d'aider la venue, en partie, de futurs projets d'habitation.
3. Travailler avec une équipe multidisciplinaire de conseillers(ère) apportant différents points de vue, favorisant les prises de décisions est une expérience en soi très valorisante. Être assisté par une excellente équipe de direction facilite ma tâche.



Michel Daigle,
conseiller #5

1. La plupart des dossiers ont été menés de main de maître, mais je suis particulièrement fier qu'on ait offert un terrain et permis la construction du nouveau CPE à proximité de l'école. Nous avons d'abord pensé au côté pratique pour les parents qui ont à la fois des enfants au CPE et à l'école (service de garde scolaire). Cela nous a permis de favoriser un milieu plus sécuritaire pour les enfants en adaptant la circulation des véhicules en conséquence.
2. Après le projet du CPE, avoir décidé d'être maître d'œuvre du projet de construction de l'usine d'épuration des eaux usées. Cela a permis d'être en contrôle des coûts et des extras, le tout afin de réduire au minimum les dépassements.
3. Beaucoup plus de travail qu'anticipé pour la tenue des pléniers, la préparation des budgets et la participation aux différentes activités, mais la satisfaction du devoir accompli pour la plupart des dossiers menés par le conseil.



Daniel Plante,
conseiller #6

1. Les projets qui m'ont le plus motivé sont le service de garde au CPE, car c'est un grand besoin pour les familles, avec un accès de proximité et aussi la nouvelle station des eaux usées, qui était un besoin essentiel.
2. Le service de garde CPE et la station des eaux usées, ce sont deux services qui ont un très grand impact sur la communauté.
3. Pour la première année, c'était plus difficile de suivre les nombreux dossiers et projets. La deuxième année était de trouver des solutions et voir les façons d'amener les dossiers à terme. Pour la troisième année, je réalise personnellement qu'avec les lois que le gouvernement imposent, c'est très difficile pour l'administration et les employés de produire et mettre en place toutes les obligations. Pour le conseil, la gestion et les contraintes municipales font que les actions et les décisions sont longues à gérer pour faire avancer les projets qu'on a à cœur.

Nous profitons de la Semaine des municipalités pour dire un grand merci aux membres du conseil pour leur étroite collaboration dans les dossiers misant à assurer les services, le développement ainsi qu'offrir et améliorer les infrastructures de leur communauté.

Leur écoute des besoins démontre qu'ils ont à cœur la municipalité et le bien-être des citoyens qui composent ce charmant village qu'est Sainte-Hélène-de-Bagot.



Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 2 juillet 2024, à 19 h 30.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

2 JUILLET 2024

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5.3	MRC des Maskoutains – Travaux d’entretien du cours d’eau Chibouet, Branche 139 – Refus;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d’ouverture de la séance;	5.4	Demande citoyenne – Subvention municipale pour l’achat de bac de récupération d’eau de pluie – Approbation;
1.2	Période de questions;	5.5	Conteneur utilisé pour les équipements du système temporaire d’épuration – Vente – Approbation;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.1	Ordre du jour – Adoption;	6.1	Municipalité de Sainte-Ursule – Fermeture de l’urgence – Appui;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	6.2	FADOQ – Demande d’achat d’un lave-vaisselle commercial pour le chalet des loisirs – Approbation;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.4	États comparatifs – Dépôt;	7.1	PIIA – Demande lot numéro 1 956 784 – 462, 2 ^e Rue – Approbation;
2.5	Délai de prescription de dette sur taxes et intérêts – Annulation – Autorisation;	7.2	Règlement sur l’affichage et pour les bâtiments toilés – Modification au Règlement de zonage numéro 307-2006 – Proposition de modification par l’ajout d’une exclusion sur l’affichage temporaire à des fins définies, ainsi que les termes pour les bâtiments toilés en zone agricole – Octroi d’un mandat de modification réglementaire – Autorisation;
2.6	Fermeture des caisses Desjardins – Appui;		Règlement sur l’affichage numéro 307-2006 – Proposition de modification par l’ajout d’une exclusion sur l’affichage temporaire à des fins définies – Octroi d’un mandat de modification réglementaire – Autorisation;
2.7	MRC des Maskoutains – Adhésion membre des municipalités à la Chambre de commerce 2024 2027 – Prendre acte;	7.3	CPE – Servitude de conduite municipale sur le terrain du CPE-BC Plus Grand que Nature – désignation des signataires – Autorisation;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	7.4	Presbytère – Service de garde en communauté – Bail et signature – Autorisation;
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	8	TRAVAUX PUBLICS
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	9	LOISIRS ET CULTURE
3.3	Incendie – Entente pour Camion-échelle – Refus;	9.1	Normes du travail – Embauche d’adolescents pour activités de loisirs – Demande de modification de la Loi – Demande d’appui de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine;
4	TRANSPORT	10	AFFAIRES DIVERSES
4.1	MTQ – PPA-CE – Subvention 4 ^e Avenue – Prendre acte – Reddition – Autorisation;	10.1	Entreprise Boîte Maraichère et la famille Plante – Projet de développement d’une technologie verte québécoise au service de l’autonomie alimentaire – Appui;
4.2	Pavage Drummond inc. – Rechargement d’accotements du 2 ^e Rang – Paiement – Autorisation;	10.2	Entreprise Boîte Maraichère et la famille Plante – Projet de développement d’une technologie verte québécoise au service de l’autonomie alimentaire – Demande de crédit de taxes – Refus;
4.3	Pavage Drummond inc. – Rapiéçage et pavage rue Paul-Lussier – Paiement – Autorisation;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.4	Pavage Drummond inc. – Rapiéçage contrat 2024 – Paiement – Autorisation;	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE
4.5	Pavage Drummond inc. – Resurfaçage du 2 ^e Rang en 2023 – Réception définitive – Libération de la retenue finale – Paiement – Autorisation;		
4.6	Pavage Drummond inc. – Resurfaçage de la 4 ^e Avenue – Décompte progressif numéro 2 – Crédit – Prendre acte;		
4.7	Excavation Laflamme et Ménard inc. – Travaux d’aménagement d’un stationnement municipal – Décompte numéro 2 – Paiement – Approbation;		
5	HYGIÈNE DU MILIEU		
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains (RIAM);		
5.2	Infraction du ministère de la Justice au nom du ministère de l’Environnement – Réponse à l’accusation – Octroi d’un mandat en service juridique de la firme Bélanger-Sauvé;		

2.6 Fermeture des caisses Desjardins – Appui

Le conseil a appuyé la démarche qui dénonce la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques et souligne l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents des communautés.

2.7 MRC des Maskoutains – Adhésion membre des municipalités à la Chambre de commerce 2024 2027 – Prendre acte

Le conseil a pris acte de l'adhésion de la MRC des Maskoutains, incluant ses municipalités membres, à la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe, pour la période de 2024 2027 et a fait la nomination du maire, monsieur Réjean Rajotte, pour représenter la Municipalité.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé l'achat d'un extincteur de 9 litres de type mousse, au montant de 294,49 \$, avant les taxes applicables.

3.3 Incendie – Entente pour Camion-échelle – Refus

À la suite d'une offre de projet pour une entente intermunicipale d'entraide relative aux véhicules d'élévation du service de sécurités incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe, le conseil a refusé l'offre en considérant que les coûts déposés sont trop onéreux pour notre capacité de payer et qu'après analyse des statistiques et des besoins ainsi que l'évaluation des risques, cette entente n'était pas nécessaire.

4.1 MTQ – PPA-CE – Subvention 4^e Avenue – Prendre acte – Reddition – Autorisation

Le conseil a pris acte de l'approbation de la subvention du ministère des Transports du Québec, au montant de 20 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration de la circonscription électorale de Johnson et a autorisé la préparation et la transmission de la reddition de compte pour le resurfaçage de la 4^e Avenue.

4.2 Pavage Drummond inc. – Rechargement d'accotements du 2^e Rang – Paiement – Autorisation Le conseil a autorisé le paiement au montant de 6 312,74 \$, avant les taxes applicables, pour les travaux de rechargement des accotements du 2^e Rang effectués par la compagnie Pavage Drummond inc.

4.3 Pavage Drummond inc. – Rapiéçage et pavage rue Paul-Lussier – Paiement – Autorisation

Le conseil a autorisé le paiement au montant de 30 778,58 \$, avant les taxes applicables, pour des réparations par rapiéçage de la rue Paul-Lussier à la compagnie Pavage Drummond inc.

4.4 Pavage Drummond inc. – Rapiéçage contrat 2024 – Paiement – Autorisation

Le conseil a autorisé le paiement au montant de 98 397,00 \$, avant les taxes applicables, pour le contrat de rapiéçage des routes municipales, suite à l'appel d'offres sur invitation, à la compagnie Pavage Drummond inc.

4.5 Pavage Drummond inc. – Resurfaçage du 2^e Rang en 2023 – Réception définitive – Libération de la retenue finale – Paiement – Autorisation

Le conseil a autorisé le paiement de la libération de la retenue pour la réception définitive des travaux du 2^e Rang en 2023, au montant de 4 993,09 \$, avant les taxes applicables, à la compagnie Pavage Drummond inc.

4.6 Pavage Drummond inc. – Resurfaçage de la 4^e Avenue – Décompte progressif numéro 2 – Crédit – Prendre acte

Le conseil a pris acte du décompte numéro 2 pour les travaux de resurfaçage de la 4^e Avenue, effectués par la compagnie Pavage Drummond inc., au montant de crédit de 81,55 \$, avant les taxes applicables.

4.7 Excavation Laflamme et Ménard inc. – Travaux d'aménagement d'un stationnement municipal – Décompte numéro 2 – Paiement – Approbation

Le conseil a autorisé le paiement du décompte numéro 2 pour les travaux de construction d'un stationnement municipal, effectués par la compagnie Excavation Laflamme et Ménard inc., au montant de 41 516,83 \$, avant les taxes applicables.

5.2 Infraction du ministère de la Justice au nom du ministère de l'Environnement – Réponse à l'accusation – Octroi d'un mandat en service juridique de la firme Bélanger-Sauvé

Le conseil a pris acte des constats d'infractions émis à la Municipalité par le ministère de la Justice, pour le ministère de l'Environnement, en lien avec le système de traitement temporaire pour l'épuration des eaux, pour la période de 2020, 2021, jusqu'à juin 2022.

Le conseil a ratifié l'octroi du mandat de représentation juridique de la Municipalité pour la contestation des trois constats à Me Cantin, avocat de la firme Bélanger-Sauvé.

5.3 MRC des Maskoutains – Travaux d'entretien du cours d'eau Chibouet, Branche 139 – Refus

En 2019, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot avait fait une demande d'intervention à la Branche 139, du cours d'eau Chibouet auprès de la MRC ayant juridiction pour les cours d'eau.

Le conseil a pris acte du refus d'intervention de la MRC des Maskoutains pour la Branche 139, du cours d'eau Chibouet, en raison de l'état actuel du cours d'eau, déterminé selon la recommandation du comité Cours d'eau et Voirie, le 30 avril 2024.

5.4 Demande citoyenne – Subvention municipale pour l’achat de bacs de récupération d’eau de pluie – Approbation

Suite à une demande citoyenne demandant une subvention pour l’achat de bacs de récupération d’eau de pluie et tenant compte que la Municipalité prône la réduction d’eau traitée par l’aqueduc pour les besoins non essentiels, par le Règlement numéro 623-2024, le conseil a autorisé l’octroi d’une aide financière. Cette subvention est destinée aux immeubles résidentiels, à raison d’un remboursement de 50 \$, pour l’achat d’un bac de récupération d’eau de pluie par immeuble. [Voir détails en page ????](#)

5.5 Conteneur utilisé pour les équipements du système temporaire d’épuration – Vente – Approbation

La Municipalité possède un conteneur de 7 pi X 20 pi, isolé, qui était utilisé pour garder à l’abri les équipements qui ne pouvaient être à l’extérieur, mais il n’est plus nécessaire.

Le conseil a autorisé le directeur des travaux publics à vendre le conteneur appartenant à la Municipalité, selon la résolution numéro 204-07-2024.

6.2 FADOQ – Demande d’achat d’un lave-vaisselle commercial pour le chalet des loisirs – Approbation

Le Club FADOQ Ste-Hélène a fait une demande à la Municipalité pour l’achat d’un lave vaisselle commercial pour le chalet des loisirs.

Le conseil a accepté la demande pour l’achat et l’installation d’un lave vaisselle commercial pour le chalet des loisirs, dont les frais seront partagés en partie égale entre la Municipalité et la FADOQ.

7.1 PIIA – Demande lot numéro 1 956 784 – 462, 2^e Rue – Approbation

Le conseil a accordé, dans le cadre d’un PIIA, la permission de construction, pour permettre les travaux proposés à un garage accessoire à l’habitation, en cours arrière, situé sur le lot 1 956 784.

7.2 Règlement sur l’affichage et pour les bâtiments toilés – Modification au Règlement de zonage numéro 307-2006 – Proposition de modification par l’ajout d’une exclusion sur l’affichage temporaire à des fins définies, ainsi que les termes pour les bâtiments toilés en zone agricole – Octroi d’un mandat de modification règlementaire – Autorisation

Le conseil a mandaté monsieur Alain Delorme, urbaniste, pour la préparation d’une modification du Règlement de zonage numéro 307-2006, concernant l’ajout de spécification pour l’affichage temporaire saisonnier, ainsi que des modifications concernant les bâtiments toilés en zone agricole, en tenant compte de préciser et d’ajuster certains aspects.

7.3 CPE – Servitude de conduite municipale sur le terrain du CPE-BC Plus Grand que Nature – Désignation des signataires – Autorisation

Le conseil a autorisé la modification au bail emphytéotique, par l’ajout d’une servitude pour les conduites de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot qui passent sur le terrain cédé au CPE-BC Plus Grand que Nature, ainsi que d’autoriser la signature de la servitude devant notaire et d’assumer les frais assujettis à cette démarche, s’il y a lieu.

7.4 Presbytère – Service de garde en communauté – Bail et signature – Autorisation

Le conseil a décidé au début 2022, pour diminuer les frais d’entretien de l’édifice municipal appelé « ancien presbytère », de trouver une solution efficace pour louer des espaces, tout en étant utile pour la communauté.

Depuis la fin de l’année 2022, la Municipalité est en discussion avec le bureau coordonnateur Plus Grand que Nature pour voir la possibilité d’implanter un service de garde en communauté au 2^e étage dudit bâtiment, par des éducatrices indépendantes et affiliées au CPE, avec des places subventionnées.

Puisque des candidates intéressées, motivées et approuvées par le ministère de la famille ont démontré leur intérêt, le projet débute dès la mi-août, avec 12 places subventionnées et le conseil a approuvé le bail pour la location des espaces. Voir détails en page 4.

10.1 Entreprise Boîte Maraichère et la famille Plante – Projet de développement d’une technologie verte québécoise au service de l’autonomie alimentaire – Appui

Et

10.2 Entreprise Boîte Maraichère et la famille Plante – Projet de développement d’une technologie verte québécoise au service de l’autonomie alimentaire – Demande de crédit de taxes – Refus

Lors de la séance du plénier du 25 juin 2024, les élus ont reçu la présentation du projet de développement de la Boîte Maraichère et la famille Plante pour être possiblement établi sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Le conseil a déclaré son appui et son intérêt d’accueillir le projet de Boîte Maraichère et la famille Plante sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Le conseil a refusé la demande de congé de taxes foncières à la compagnie Boîte Maraichère et la famille Plante, en vertu de l’article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 13 août 2024, à 19 h 30.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

13 AOÛT 2024

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5.2	RIAM – État de situation de la collecte des matières résiduelles – Dépôt;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	5.3	RIAM – Réponse à la demande de modification de date pour le ramassage de gros rebuts – Dépôt;
1.2	Période de questions;	5.4	Vibriss – Instrument pour l'usine d'épuration DR900, potassium et azote ammoniacal – Acquisition – Approbation;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5.5	Abattoir L.G. Hébert inc. – Demande d'augmentation de quota d'abattage pour ajustement de l'entente industrielle – Appui;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.2	Procès-verbal – Adoption;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	7.1	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Demande pour le lot numéro 6 543 369, relativement à un bâtiment accessoire – 399, 2 ^e Rue – Approbation;
2.4	États comparatifs – Dépôt;	7.2	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Demande pour le lot numéro 6 543 369, relativement à l'affichage – 399, 2 ^e Rue – Approbation;
2.5	Table de concertation régionale de la Montérégie – Bilan 2023 – Dépôt;	7.3	Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ par monsieur René Demeule pour le lot numéro 1 960 036;
2.6	Demande d'aide administrative – Approbation;	7.4	Permis émis à la Municipalité – Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2024 – Dépôt;
2.7	Demande de révision de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités – Appui;	8	TRAVAUX PUBLICS
2.8	MAMH – Semaine des municipalités – Proclamation;	8.1	Directeur des travaux publics – Démission – Prendre acte;
2.9	ADMQ – Logiciel Munys – Gestion des obligations municipales – Acquisition;	8.2	Directeur des travaux publics – Ouverture de poste – Autorisation;
2.10	MAMH – Programme TECQ 2024-2028 – Prendre acte;	9	LOISIRS ET CULTURE
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	9.1	PAFIRSPA – Demande de subvention pour le parc Lussier/ Principale – Refus;
3.1	SQ – Poste de la MRC des Maskoutains – Rapport annuel du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 – Prendre acte;	10	AFFAIRES DIVERSES
3.2	Cour municipale – Compte rendu 1 ^{er} avril au 30 juin 2024 – Prendre acte;	10.1	Offre pour l'acquisition du lot numéro 1 956 524 – Autorisation;
4	TRANSPORT	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.1	Déneigement 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 – Contrat suite à l'appel d'offres – Octroi;	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE
4.2	CN et Opération Gareautrain – Semaine de la sécurité ferroviaire 2024 – Appui;		
4.3	Les Entreprises Delorme – Conduites de la rue Principale – Réception définitive – Approbation;		
4.4	MTQ – Appel de projets pour les travaux routiers – PAVL – Ponceau et resurfaçage rang Saint-Augustin – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation;		
5	HYGIÈNE DU MILIEU		
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);		

2.6 Demande d'aide administrative – Approbation

Avec l'ampleur des dossiers actuels, le conseil a analysé les dossiers en cours et pour ne pas prendre trop de retard, il a octroyé un mandat de soutien administratif à madame Sylvie Vanasse, à raison d'un jour par semaine, jusqu'à la mi décembre 2024.

2.8 MAMH – Semaine des municipalités – Proclamation

Le conseil a proclamé la Semaine de la Municipalité du 8 au 14 septembre 2024, en corrélation avec la démarche du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Nous invitons les citoyens à faire part à la Municipalité de leurs suggestions ou commentaires pour des améliorations futures, selon les réalisations possibles.

Un article « La parole est aux élus » a été produit et est disponible dans le présent Bagotier.

2.10 MAMH – Programme TECQ 2024-2028 – Prendre acte

Le conseil a pris acte des sommes allouées pour la Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot, par le ministère des Affaires municipales du Québec (MAMH), dans le cadre du programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, au montant de 887 055 \$ pour la période visée.

4.1 Déneigement 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 – Contrat suite à l'appel d'offres – Octroi

Suite à l'appel d'offres diffusé sur SEAO, relatif à l'enlèvement de la neige pour les chemins municipaux pour une période de trois (3) ans, soit 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, le conseil a octroyé le contrat de déneigement et salage des chemins d'hiver de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, pour la période de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Transport S.Girard Inc., au montant de 169 280,27 \$, par année, pour un total pour la période de trois (3) ans de 507 840,81 \$, et ce, avant l'indexation du carburant et les taxes applicables.

4.2 CN et Opération Gareautrain – Semaine de la sécurité ferroviaire 2024 – Appui

Le conseil a appuyé la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire du 23 au 29 septembre 2024, car nous avons plusieurs passages au sein de la municipalité sur la voie ferrée et au Canada en 2023, 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables.

Soyez prudent, votre sécurité est importante.

4.3 Les Entreprises Delorme – Conduites de la rue Principale – Réception définitive – Approbation

Une année après la fin des travaux de conduites sur la rue Principale qui ont été réalisés par Les Entreprises Delorme inc. en 2023, le conseil a approuvé la réception définitive pour ces travaux et a autorisé la libération de la retenue finale, au montant de 13 768,22 \$, avant les taxes applicables.

4.4 MTQ – Appel de projets pour les travaux routiers – PAVL – Ponceau et resurfaçage rang Saint Augustin – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation

Suite à l'annonce du ministère des Transports du Québec qui a lancé son appel de projets pour son Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour le volet Redressement-Sécurisation du réseau routier local et municipal, le conseil a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles pour le changement d'un ponceau et le resurfaçage d'une partie du rang Saint Augustin.

5.3 RIAM – Réponse à la demande de modification de date pour le ramassage de gros rebuts – Dépôt

Le conseil a pris connaissance de la réponse de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM), en suivi de la demande de la Municipalité d'une modification de la date de ramassage après le 1^{er} juillet pour les gros rebuts. La RIAM informe la Municipalité de son refus, pour l'année 2024, de procéder à une modification du calendrier de collecte des encombrants, et ce, pour des raisons de logistiques.

5.4 Vibriss – Instrument pour l'usine d'épuration DR900, potassium, et azote ammoniacal – Acquisition – Approbation

Le conseil a approuvé l'acquisition d'un colorimètre portable et des ensembles de réactifs pour l'azote ammoniacal et le potassium, auprès de l'entreprise Vibriss, au montant de 4 102,21 \$, avant les taxes applicables. Cet instrument est requis pour faire les analyses à l'usine d'épuration, l'acquisition d'un colorimètre portable DR900 est nécessaire.

5.5 Abattoir L.G. Hébert inc. – Demande d'augmentation de quota d'abattage pour ajustement de l'entente industrielle – Appui

Suite à une demande de l'Abattoir L.G. Hébert inc., le conseil a déclaré son accord pour procéder à un ajustement par avenant de l'entente industrielle entre la Municipalité et l'Abattoir, passant d'un quota d'abattage de 4 000 à un nombre de 4 500, sous toute réserve de l'accord du ministère en faveur de l'Abattoir et conditionnellement au respect des débits maximums et des normes de charges, tel qu'indiqué à l'entente actuelle.

7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Demande pour le lot numéro 6 543 369, relativement à un bâtiment accessoire – 399, 2e Rue – Approbation

Et

7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Demande pour le lot numéro 6 543 369, relativement à l'affichage – 399, 2e Rue – Approbation

Le conseil a accordé un permis de construction au CPE-BC Plus Grand que Nature, afin de permettre les travaux proposés, pour la construction d'un bâtiment accessoire situé au 399, 2^e Rue, Sainte-Hélène-de-Bagot, ainsi qu'un certificat d'installation pour l'ajout d'une enseigne apposée à plat sur le bâtiment principal.

7.3 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ par monsieur René Demeule pour le lot numéro 1 960 036

Le conseil a appuyé la demande d'autorisation à la CPTAQ, présentée par Monsieur René Demeule, pour permettre le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie du lot numéro 1 960 036 du cadastre du Québec, lot visé par la demande d'une superficie d'environ 2 528,2 mètres carrés.

8.1 Directeur des travaux publics – Démission – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la démission de monsieur Luc Gélinas, au poste de directeur des travaux publics et de son départ en date du 23 août 2024. Le conseil adresse des remerciements à monsieur Luc Gélinas, qui sont inclus au présent Bagotier.

8.2 Directeur des travaux publics – Ouverture de poste – Autorisation

Suite à l'annonce du départ du directeur des travaux publics, le conseil a confirmé son autorisation qu'il avait accordée à la directrice générale pour préparer l'offre d'emploi, les procédures d'embauche et de procéder à l'affichage, incluant les dépenses associées au recrutement d'un nouveau directeur des travaux publics.

9.1 PAFIRSPA – Demande de subvention pour le parc Lussier/Principale – Refus

Le conseil a pris acte de la lettre de refus, daté du 27 juin 2024, du ministère de l'éducation du Québec, dans le cadre du programme PAFIRSPA, annonçant un refus de la demande d'aide financière demandée pour l'aménagement des jeux au nouveau parc municipal au bout de la rue Principale, par manque de fonds dans le cadre du programme.

D'autres solutions seront regardées pour le financement des modules de jeux afin de finaliser l'aménagement de ce nouveau parc.

10.1 Offre pour l'acquisition du lot numéro 1 956 524 – Autorisation

Le conseil a autorisé l'acquisition du terrain sur le lot numéro 1 956 524, situé au rang Saint-Augustin, à Sainte-Hélène-de-Bagot, par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, et ce, sans garantie légale, au montant de 300 000 \$, payable par affectation du montant de l'achat à partir du surplus général non affecté.

Les raisons qui ont justifié cette acquisition sont :

- Il est impératif de voir aux besoins en eau potable de la Municipalité pour le futur;
- Le nouveau puits PE-7, dont la demande d'autorisation pour son exploitation a été transmise en décembre 2023, est toujours en attente d'approbation par le ministère de l'Environnement;
- Le nouveau puits PE-7 apportera une stabilité au niveau de la desserte du réseau actuel, ainsi qu'une marge de développement possible, mais malgré son potentiel intéressant, il ne pourra pas combler toutes les demandes de développement résidentiel qui sont en attente;
- Sur ce terrain, ce trouve un lac d'une proportion et d'une profondeur intéressante. C'est une opportunité dont la Municipalité était prête à prendre le risque d'en faire l'acquisition pour faire les analyses nécessaires dans le but de l'exploiter en alimentation d'eau de surface, si les résultats de recharge souterraine et de potabilité s'avèrent être concluants;
- S'il s'avérait que cette source (le lac) soit exploitable, la Municipalité serait à l'abri du manque d'eau potable et pourrait poursuivre les développements futurs;

En conclusion, la recherche d'eau potable et le traitement des eaux usées demeurent des enjeux prioritaires au sein du conseil municipal et tous les efforts sont mis en place pour mettre la Municipalité hors des zones de vulnérabilités et pour les besoins futurs.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**ENCORE DU VANDALISME!**

Le mobilier urbain a été installé au nouveau parc au bout de la rue Principale le lundi 5 août et moins de 48 heures plus tard... POUF! Déjà du VANDALISME.

Les dommages causés par ceux-ci devront être réparés et malheureusement, l'argent des contribuables est dépensé pour remettre en état ce qui est vandalisé.

Nous faisons de nouveau appel à toute la population pour que les fautifs soient dénoncés.

Si vous êtes témoin de vandalisme, contactez la Sûreté du Québec au 450 778-8500.

INTERDICTION D'ARROSAGE POUR LA PÉRIODE DU 15 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2024 INCLUSIVEMENT

Par la présente est donné par la soussignée une interdiction d'arrosage pour la période du 15 août au 15 septembre 2024 inclusivement, en vertu du Règlement numéro 623-2024 régissant l'utilisation de l'eau potable et en considérant que la personne chargée de l'application dudit Règlement, le directeur des travaux publics, demande la mise en place de son article 7.17.

Cette interdiction est pour l'arrosage des pelouses, des arbres et des arbustes, le remplissage des piscines, ainsi que le lavage des véhicules et l'utilisation de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison. La raison de l'interdiction est en conséquence de la sécheresse dues aux températures chaudes survenues récemment, entraînant une diminution de la quantité d'eau potable au puits.

Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel pour les potagers et les plantes comestibles, en terre ou en pot, les jardins, les fleurs et autres végétaux.

Cette interdiction ne s'applique pas si vous avez déjà obtenu un permis d'arrosage et qu'il est toujours valide ou si vous avez une dérogation transmise par la Municipalité.

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelles piscines, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent. Une demande de permis doit être faite auprès du directeur des travaux publics de la Municipalité par courriel à l'adresse travauxpublics@sainte-helenedebagot.com et l'émission de ce permis est sans frais pour le citoyen.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 12 août 2024.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 627-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES LAVE-AUTOS MANUELS AINSI QUE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENTREPOSAGE INTÉRIEUR DANS LA ZONE NUMÉRO 206

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 4 juin 2024, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 627-2024 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206* ».

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce Règlement le 20 juin 2024.

Ce Règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 20 juin 2024 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité en tout temps.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 26^e jour du mois de juin 2024.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF en communauté

LE 12 AOÛT 2024, NOUS OUVRONS LA PORTE À UN MODE DE GARDE INNOVANT!

Noémi et Samantha



accueilleront 12 enfants dans les locaux chaleureux du presbytère de Sainte-Hélène-de-Bagot. En partenariat avec la Municipalité, ce projet permettra aux résidents du village et des environs de bénéficier de places subventionnées dans un service de garde éducatif de qualité.

Le projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté combine la proximité et la familiarité des services de garde à domicile et l'encadrement flexible de ceux-ci avec une nouvelle approche communautaire permettant aux RSGE d'expérimenter un nouveau mode de garde dans des locaux à l'extérieur de chez elles.

Ce projet-pilote a permis à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot de travailler en commun avec le bureau coordonnateur Plus Grand que Nature pour créer de nouvelles places en service de garde directement dans sa communauté.

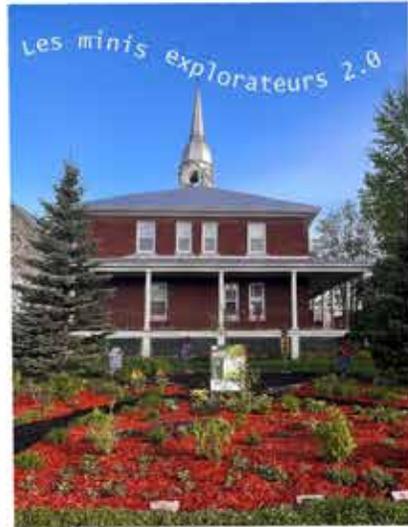


TOUTE L'ÉQUIPE DU BC PLUS GRAND QUE NATURE EST FIÈRE DE SOUTENIR LES DEUX RSGE DANS CE PREMIER PROJET EN COMMUNAUTÉ EN COLLABORATION AVEC NOTRE PARTENAIRE, LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Les deux RSGE offriront chacune 6 places subventionnées et partageront l'espace, les activités, les routines et le plaisir au quotidien. Ensemble, elles offriront aux 12 enfants accueillis de grandir ensemble, de s'épanouir, d'explorer, de bouger, de s'amuser et de jouer librement.

Si vous êtes intéressés par une place dans ce nouveau service de garde éducatif en communauté, nous vous invitons à contacter les deux responsables:

Noémi Tremblay: 438 886.1672
Samantha Provost: 450 776.8747



De gauche à droite en commençant par le bas: Samantha Provost, RSGE, Réjean Gajette, maire de Sainte-Hélène-de-Bagot, Noémi Tremblay, RSGE, Myriam Dubois, directrice adjointe au bureau coordonnateur Plus Grand que Nature et Michèle Stiel, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



Service de garde éducatif en communauté et en entreprise



BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE 2 SEPTEMBRE

Le conseil municipal et les employés municipaux vous souhaitent une belle fête du Travail. Notez que le bureau municipal sera fermé le lundi 2 septembre 2024.

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLICS)

TAXES MUNICIPALES 3^e versement

DATE D'ÉCHÉANCE

3^e versement

21 août 2024

“ La prochaine séance du conseil sera tenue le 3 septembre 2024, au 421, 4^e Avenue. ”

CALENDRIER COLLECTES 2024

● Déchet ● Recyclable ● Organique ● Férié
○ Collecte des résidus domestiques dangereux ○ Collecte des gros rebuts

AOÛT							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	⁰ 3	⁰ 4	5	6	⁰ 7
4	5	⁰ 6	⁰ 7	8	9	10	8	9	⁰ 10	⁰ 11	12	13	⁰ 14
11	12	⁰ 13	⁰ 14	15	16	17	15	16	⁰ 17	⁰ 18	19	20	21
18	19	⁰ 20	⁰ 21	22	23	24	22	23	⁰ 24	⁰ 25	26	27	28
25	26	⁰ 27	⁰ 28	29	30	31	29	30					

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot

670, rue Principale | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19 h à 21 h | Samedi 9 h 30 à 11 h 30

Retour à l'horaire habituel

(Nous reprendrons notre horaire régulier à compter de la fête du Travail. La bibliothèque sera ouverte les mercredis de 19 h à 21 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h 30.)

Cultivons la patience,
c'est la bonne voie!

UPA
POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Vieilles moutonières
L'Union des producteurs agricoles

VACCINATION ANTIGRIPPALE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT LE 6 NOVEMBRE 2024

Détails à venir.



LES PETITS POMPIERS DE SAINTE-H L NE-DE-BAGOT, UNE AUTRE COHORTE FI RE DE SES APPRENTISSAGES!

Dans le cadre du programme des petits pompiers, les  l ves de 6  ann e peuvent profiter d'une exp rience enrichissante aupr s des employ s du service de s curit  incendie de la municipalit , qui s'impliquent b n volement pour apprendre leur m tier aux jeunes. Pour la 3  ann e de ce programme, 11  l ves ont re u diff rentes formations, dont entre autres le RCR/DEA, comment  teindre un feu, quoi faire en cas d'incendie, etc.

Nous portons une mention sp ciale   nos g n reux donateurs, Promutuel Assurance Bagot et Construction Deslandes, qui, par leur contribution, ont permis l'achat d'un sac   dos personnalis  pour chacun des participants. N'oublions pas Id e Graphik, qui a gracieusement offert les certificats aux jeunes. Merci de soutenir la rel ve!

Au nom du conseil, f licitations aux 11 nouveaux petits pompiers et un  norme merci   l' quipe incendie de prendre leur temps personnel pour inculquer les bases du m tier aux pompiers de demain.



OÙ SE PROCURER UN BARIL DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE?

Les barils de récupération d'eau de pluie se retrouvent facilement dans les centres de rénovation, les boutiques écologiques ainsi que chez certains détaillants.

CONDITIONS DU PROGRAMME

- Le programme est offert seulement aux propriétaires d'immeubles résidentiels.
- Limite d'un baril récupérateur de pluie par propriété, par période de 5 ans.
- Une remise maximum de 50 \$ par baril.
- Le montant du remboursement ne pourra pas excéder le montant de la facture soumise.
- Le baril de récupération d'eau de pluie doit avoir une capacité minimale de 150 litres.
- La demande doit être déposée au plus tard le 31 décembre de l'année d'achat du baril.
- Pour une réclamation, le formulaire doit être complètement rempli et signé.



Faire l'acquisition d'un baril pour la récupération de l'eau de pluie vous offre plusieurs avantages :

Économiser l'eau potable : un baril pour la récupération de l'eau de pluie peut vous permettre de recueillir près de 1 000 litres d'eau de pluie par mois.

Arroser en tout temps avec l'eau ainsi récupérée malgré la réglementation municipale sur l'arrosage.

Utiliser une eau à la température ambiante et non chlorée pour le bien de vos plantes.

Diminution du prix de traitement de l'eau et diminution de la surcharge des réseaux d'égout en cas de fortes pluies.

Environ 30 % de l'eau résidentielle est utilisée pour l'arrosage ou le nettoyage extérieur!



**AIDE FINANCIÈRE
ACQUISITION D'UN BARIL
RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE
PLUIE**

Juillet 2024



TYPE DE BARIL CONSEIL PRATIQUE

Pour un meilleur usage et plus de performance, choisissez un baril muni d'un couvercle de sécurité dévissable, ce qui facilite le nettoyage, ainsi que d'un grillage qui récupère les débris et empêche la prolifération d'insectes. Votre baril devrait également être pourvu d'une conduite de trop-plein et d'un robinet situé à la base.

INSTALLATION ET UTILISATION

Le baril récupérateur d'eau de pluie doit être installé sur une surface stable.

Placez le baril dans la cour arrière ou latérale, à une distance minimale d'un mètre de la limite du terrain afin de respecter l'intimité et l'environnement de vos voisins.

Dirigez la conduite de trop-plein vers votre jardin, une plate-bande ou le gazon à une distance de 1,5 mètre de la fondation.

Il est recommandé de surélever votre baril sur un socle afin de pouvoir glisser un arrosoir sous le robinet à environ 30 cm, puisque l'eau du baril s'écoule par gravité.

Il est possible d'utiliser un tuyau doté de petits trous pour l'arrosage du gazon, de la haie ou du jardin.

REMISAGE ET ENTREPOSAGE

À l'automne, le baril doit être vidé de son contenu avant les périodes de gel. Il est préférable de l'entreposer afin d'éviter qu'il ne se brise. S'il est laissé à l'extérieur, prenez soin de recouvrir le dessus du baril ou de le renverser pour éviter que la neige et la glace ne s'accumulent à l'intérieur. Au printemps, rebranchez le système après que les risques de gel soient écartés.



AVIS D'INTERDICTION D'ARROSAGE.

Lorsqu'un avis public d'interdiction d'arrosage est publié, l'information peut être lue sur le site Internet de la Municipalité à la section *Administration municipale*, sur les tableaux d'affichage situés au bureau municipal et au chalet des loisirs, ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité.



TRAITEMENT DES DEMANDES

Toutes les demandes d'aide financière seront analysées dans un délai maximum de 60 jours suivant la réception du formulaire prescrit et des preuves justificatives. Par la suite, la Municipalité procédera au remboursement auprès du demandeur. Elle fera parvenir un avis si la demande est incomplète ou inadmissible.

La facture d'achat doit être jointe au formulaire et doit indiquer le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'achat et tous les renseignements nécessaires pour évaluer la demande. Si la facture est incomplète, le demandeur devra fournir les renseignements manquants sur un document en annexe.

Pour remplir le formulaire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse sainte-helenedebagot.com, dans la section *Services aux citoyens*, sous l'onglet *Programmes* ou téléphoner pour obtenir le formulaire au 450 791-2455, poste 0.

Sainte-Hélène
au  de l'action!

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION

Qidigo

La plate-forme Qidigo fait son entrée à Sainte-Hélène-de-Bagot. Nous vous invitons à créer votre compte afin de procéder à votre inscription. Pour ce faire, simplement suivre les instructions des différentes activités afin de compléter votre inscription. Prendre note que les procédures sont différentes pour chaque cours.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section *Loisir et vie communautaire* sous l'onglet *Activités et Inscriptions*.

SOCGER FUTSAL (7 À 12 ANS)

Un entraîneur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu. Descriptif de la saison : Saison de 12 semaines comportant des pratiques, 10 matchs les mercredis soirs, contre d'autres municipalités (5 matchs locaux et 5 visiteurs) et un tournoi de fin de saison (fin de semaine). L'horaire complet sera remis lors de la 3^e pratique.

La session débutera le mercredi 25 septembre.

Horaire : Les mercredis de 18 h 15 à 19 h 15 (U9) -
(2015-2016-2017)

Les mercredis de 19 h 15 à 20 h 15 (U13) -
(2012-2013-2014)

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)

Coût : 90 \$ / 12 semaines incluant les matchs

Matériel : Chaussures d'intérieur pour faire du sport et protège-tibias obligatoires.

Information : Académie des Légendes à
academielegendes@hotmail.com ou au 450 792-2426

Inscription : NOUVEAU — via la Plateforme Qidigo

INFO-LOISIRS

AUTOMNE 2024

BASKET-BALL

7 À 13 ANS



Matches amicaux de basket-ball libre mixte pour les 7 à 13 ans.

La session débutera le vendredi 13 septembre.

Horaire : Les vendredis de 19 h à 20 h

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)

Coût : 50 \$ / session / 12 semaines

Information :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310

Inscription : NOUVEAU— via la Plateforme Qidigo



CARDIO-MUSCU (FORMULE VARIÉE)

Le cours circuit cardio-muscu sera offert par Janie Bellemare intervenante sportive. Ce cours combinant des exercices cardiovasculaires et musculaires, est conçu pour améliorer votre endurance. L'entraînement comprend une série d'exercices effectués dans un ordre spécifique avec peu de pause entre eux. Ce cours est efficace pour améliorer votre endurance cardiovasculaire et musculaire, brûler une tonne de calories et améliorer votre condition physique générale.

La session débutera le mardi 17 septembre.

Horaire : Les mardis de 18 h 30 à 19 h 30

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Matériel : Matelas de sol et poids (entre 2 et 5 lb)

Coût : 120 \$ / 10 semaines

Information :

Janie Bellemare par courriel à l'adresse:

Janie.bellemare@hotmail.com ou au 819 448-4556

Inscription : NOUVEAU — via la Plateforme Qidigo

COURS DE DANSE EN LIGNE



Initiation à la danse en ligne country pour ceux qui veulent vivre les soirées typiques country.

• DÉBUTANT

La session débutera le mardi 17 septembre.

Horaire : Les mardis de 19 h à 21 h
Pas de cours : 1^{er} octobre, 5 novembre et 3 décembre

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

• NOVICE ET INTERMÉDIAIRE

La session débutera le jeudi 19 septembre.

Horaire : Les jeudis de 19 h à 21 h
Pas de cours : 26 septembre, 24 octobre, 21 et 28 novembre.

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

• NOVICE

La session débutera le lundi 16 septembre.

Horaire : Les lundis de 19 h à 21 h
Lieu : Sous-sol de l'église (650, rue Principale)

Coût : 120 \$ pour 10 semaines
Bottes ou chaussures d'intérieur OBLIGATOIRES
Aucune botte ni chaussure arrivant de l'extérieur ne sera tolérée afin d'éviter le sable, les roches et l'eau qui peuvent causer des chutes.

Paiement : Payable en argent comptant ou par virement bancaire à l'adresse courriel joubail2@gmail.com

Information : Jonathan Baillargeon à joubail2@gmail.com

Inscription : Jo Baillargeon sur Facebook, la page Facebook JB Linedance ou par courriel à joubail2@gmail.com

AOÛT 2024

ATELIERS DE PEINTURE SUR POTERIE



Lors des ateliers, vous êtes invités à laisser libre cours à votre créativité en vous adonnant à la peinture sur céramique. Le concept est simple : choisissez votre projet parmi les modèles de céramique, puis décidez-le selon votre instinct créatif.

Le premier atelier débutera le vendredi 13 septembre.

Horaire : Les vendredis de 18 h 30 à 20 h 30
(13 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 13 décembre)

Lieu : Presbytère (670, rue Principale)

Coût : Entre 15 \$ et 50 \$ selon la pièce (incluant la peinture et le matériel)

Paiement : En argent comptant sur place

Information et inscription :
Carole Pelletier au 450 501-3970



ZUMBA FITNESS (ADULTES)

Un cours de zumba fitness enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Danser et bouger tout en s'amusant sur de la musique latine entraînante.

La session débutera le mercredi 4 septembre.

Horaire : Les mercredis à 19 h 40 à 20 h 40
Pas de cours : 6 novembre

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Coût : 110 \$ / 10 cours (payable par virement Interac)

Information et inscription :
Debbie Desmarais au 450 501-8624

Les loisirs EN MOUVEMENT



JE GARDE LA FORME (60 ANS ET PLUS)

Un cours de groupe en atelier qui vous permet de développer et de garder vos capacités physiques en général. Il est adapté selon les besoins des participants.

La session débutera le mardi 10 septembre.

Horaire : Les mardis de 8 h 30 à 9 h 20
Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)
Coût : 120 \$ / session de 10 cours
Matériel : Tapis, élastique et bouteille d'eau

Information et inscription :
Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel
anabelmenard@hotmail.com



DANSE HIP-HOP (6 À 14 ANS)

Un cours de danse est offert aux enfants de 6 à 14 ans. Il est enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Au menu, plaisir, dépassement et créativité.

La session débutera le mercredi 11 septembre.

Horaire : Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30
Pas de cours : 6 novembre
Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)
Coût : 145 \$ / 10 cours (payable par virement Interac)
Matériel : Chaussures et bouteille d'eau

Spectacle au dernier cours (date à confirmer).
Prévoir un 30 \$ additionnel pour l'accessoire personnalisé avec le prénom.

Information et inscription :
Debbie Desmarais au 450 501-8624



LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE

La session débutera le lundi 9 septembre.

Horaire : Lundi de 18 h 30 à 21 h 30 (récréatif) (Début : Lundi 9 septembre)
Jeudi de 18 h 30 à 22 h 00 (compétitif) (Début : Jeudi 12 septembre)
Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)
Coût : 40 \$ / session (Résident)
50 \$ / session (Non-résident)
Payable en argent comptant ou par chèque.

Durée : 15 semaines
Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.
Inscription au gymnase : Les 9 et 12 septembre de 18 h 30 à 20 h 00

LES RENDEZ-VOUS GLACÉS 2024

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot vous invite à participer aux rendez-vous glacés 2024. Pour l'occasion, le camion de rue Cornet en cavale sera au stationnement du presbytère afin de vous rafraîchir :

 **Vendredi le 13 septembre de 17 h 30 à 21 h**

Prendre note que les heures d'opération du camion de rue sont sujettes à changement en fonction de la température. On vous y attend en grand nombre!



PROGRAMME INTÉGRÉ D'ÉQUILIBRE DYNAMIQUE

65 ANS ET +

Le CISSS de la Montérégie-Est invite les personnes âgées de 65 ans et plus à s'inscrire à une série de cours sur la prévention des chutes. D'une durée de 10 semaines, des séances d'exercices spécifiques (en groupe) sont offertes gratuitement dans le but de prévenir les chutes et les blessures chez les aînés autonomes. Le programme, animé par un kinésiologue (professionnel de l'activité physique), comprend des exercices en groupe, des exercices à faire à la maison et des capsules de prévention. Le programme consiste en deux séances d'exercices en groupe par semaine (20 séances), soit les mardis et jeudis de 10 h à 11 h.

La rencontre d'évaluation se tiendra le mardi 24 septembre en avant-midi et la session débutera le mardi 1^{er} octobre.

Horaire : Les mardis et jeudis de 10 h à 11 h

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Coût : Gratuit (places limitées)

Information : Olivia Bourque au 450-791-2455, poste 2310.

Date limite d'inscription le vendredi 13 septembre.

LA MUNICIPALITÉ VOUS OFFRE L'ACCÈS À SES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN LOISIRS

Saviez-vous que les infrastructures de loisirs sont mises gratuitement à la disposition de tous les citoyens à l'exception du terrain de tennis où un dépôt de 20 \$ est exigé pour obtenir la clé du cadenas, mais ce dernier vous sera redonné au retour de la clé ?

Les infrastructures municipales de loisirs tels que le terrain de baseball, le skatepark, les patinoires (patin et dek hockey), les terrains de tennis, les terrains de pickleball, les terrains de volleyball, les terrains de soccer et le terrain de pétanque sont ouverts à tous en dehors des activités récréatives organisés par le Comité des loisirs Ste-Hélène ou d'une location pour une utilisation privée.



★ CLUB DE BOXE ★
ÉTOILE ROUGE

PRIX

Enfant 60\$/mois

Adulte 80\$/mois

Privé 30\$/heure

HORAIRE COURS DE GROUPE

Matin Lundi au vendredi
7h à 8h

Midi Lundi au vendredi
12h à 13h

Soir Lundi au jeudi
17h à 20h

775, Paul-Lussier
Local 220
Sainte-Hélène-de-Bagot

438-792-2917
boxeetoilerouge@gmail.com



DES CUISINES
COLLECTIVES
À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

**CUISINER POUR
SOCIALISER ET
ÉCONOMISER**



450 261-1110 poste 226
m.bilodeau@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Les loisirs EN MOUVEMENT

LA FÊTE NATIONALE 2024

C'est avec fierté que le Comité des loisirs Ste-Hélène fait un bilan positif de son organisation et sa coordination de la Fête nationale 2024. Pour l'occasion, plusieurs activités se sont déroulées tout au long de la journée du samedi 22 juin, pour le bonheur de tous.

Tout fût mis en place pour une autre belle édition de la Fête nationale : un kiosque de barbe à papa, du maquillage pour enfant, un atelier de jonglerie, un jeu gonflable, de la danse en ligne, de l'animation musicale, une performance du groupe Bonté Divine, sans oublier les majestueux feux d'artifice offerts par la Municipalité et ses généreux commanditaires. Les hélénois et hélénoises ont été nombreux à venir festoyer dans notre beau village.

Un énorme merci aux travaux publics, aux bénévoles, aux conseillers, aux pompiers ainsi qu'au maire pour leur temps et leur implication qui font, années après années, de cette journée un franc succès. Finalement, une mention toute spéciale au Comité des loisirs Ste-Hélène pour son dévouement et son travail exceptionnel. Une équipe impliquée grâce à qui cette journée a été possible. Merci à tous et au plaisir de vous revoir l'an prochain!



COLLECTES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) LES 7 ET 14 SEPTEMBRE 2024

COMMENT DISPOSER SÉCURITAIREMENT DE VOS RDD AVANT LA SAISON FROIDE

Afin de favoriser une gestion sécuritaire et performante des résidus domestiques dangereux (RDD) générés sur son territoire, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, offre trois collectes automnales de ces matières aux citoyens du territoire qu'elle dessert.

Cet automne, les collectes de RDD auront lieu les samedis :
7 septembre à Saint-Hyacinthe devant le stade L.-P.-Gaucher, de 8 h 30 à 16 h 30
14 septembre à Saint-Jude, au centre communautaire, de 7 h 30 à 11 h
14 septembre à Acton Vale, au centre sportif, de 13 h à 16 h 30

Ce service est offert gratuitement aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie et, à cette fin, une preuve de résidence sera requise lors de l'arrivée sur les lieux. Aucun produit ne pourra être transvidé sur place et aucun résidu dangereux provenant d'institutions, de commerces ou d'industries ne seront acceptés.

À titre d'exemples, les matières suivantes y sont acceptées : Ampoules fluocompactes, fluorescents, piles, batteries, bonbonnes de propane, liquides combustibles, huiles usées, filtres à huile, engrais, pesticides, médicaments, peintures, vernis, solvants, décapants, produits d'entretien de piscine, aérosols, détachants et autres produits toxiques domestiques.

De plus, les produits électroniques visés par le programme Recycler mes électroniquesMC y seront également collectés afin d'être traités de façon sûre et écologique. Pour la liste complète des produits acceptés visitez le : www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler.

Information : www.riam.quebec



LES MATINÉES GOURMANDES

7 septembre :

Saint-Hyacinthe au Jardin Daniel A. Séguin, de 9 h à 15 h, au 3211, rue Sicotte,

19 octobre :

Sainte-Hélène-de-Bagot, de 9 h à 13 h, au centre communautaire, au 421, 4^e Avenue

16 novembre :

Saint-Marcel-de-Richelieu, de 9 h à 13 h, au 126, rang de l'Église Nord

www.mrcmaskoutains.qc.ca/matinees-gourmandes





GRAND-MÈRE CARESSE

Nouvellement maman?

Les bénévoles Grand-mère Caresse offrent gratuitement du répit à domicile pour les parents de poupons de 0 à 1 an

Il ne faut pas attendre d'être épuisés pour demander qu'on vous tende la main.

Contactez-nous dès maintenant

450-772-6828



Bienvenue aux bénévoles! Votre soutien nous est essentiel.

LE DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES)

Le diplôme d'études secondaires est important pour plusieurs raisons essentielles. On sait principalement qu'il ouvre les portes des études post-secondaires et du marché du travail, mais voyons ensemble ce que les études secondaires apportent de plus.

Au secondaire, on développe des compétences! Le curriculum du secondaire vise à développer une variété de compétences essentielles telles que la pensée critique, la communication, la résolution de problèmes et la collaboration. Ces compétences sont cruciales pour réussir dans la vie personnelle et professionnelle.

Le diplôme pour devenir autonome! Obtenir le DES est une étape importante vers l'indépendance et l'autonomie. Cela permet à une personne de prendre des décisions éclairées sur son avenir, que ce soit en continuant ses études, en travaillant, ou en explorant d'autres avenues comme l'entrepreneuriat.

En résumé, le diplôme d'études secondaires joue un rôle crucial en ouvrant des portes vers des opportunités éducatives et professionnelles, tout en offrant un cadre pour le développement personnel et les compétences nécessaires à la réussite dans divers aspects de la vie.

Vous vous questionnez sur les moyens d'obtenir le diplôme d'études secondaires ou toutes autres questions en lien avec un retour aux études? Vous pouvez faire appel aux services d'une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement grâce à SARCA Mobile. Audrey peut se rendre au bureau municipal de votre municipalité afin d'explorer votre projet scolaire ou professionnel. Communiquez directement avec elle.



Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec 

 **SARCA**
Saint-Hyacinthe - Acton



Sainte-Hélène-de-Bagot

Adhésion et renouvellement de la carte de membre Club FADOQ Ste-Hélène m016. Une seule condition : avoir 50 ans et plus. Il faut se moderniser... maintenant par Internet.

Comment faire : Entrez <http://club.fadoq.ca/m016>, cliquez sur « Adhérez ou renouvelez votre adhésion au Club » et suivre les instructions. De plus, tous nos membres vont recevoir par la poste une lettre de la FADOQ provinciale leur indiquant comment renouveler leur carte ainsi que le mode de paiement.

Important de cliquer « Club Ste-Hélène de Bagot m016 » pour faire partie de notre Club. Pour les membres FADOQ possédant une carte régionale m099 et qui désirent adhérer à notre Club ou pour toutes autres questions, communiquez avec le FADOQ Richelieu-Yamaska au 450 774-8111.

De plus, vous avez maintenant l'opportunité de renouveler votre carte pour 2 ans au montant de 45 \$ (ou 25 \$ par année).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Gisèle Laliberté au 450 791-0304 ou lgali@sogetel.net ou Jocelyne Jodoin au 450 791-0105.

À votre agenda : Les dîners conférence sont de retour.

Jeudi 12 septembre de 11 h 30 à 16 h 00 au chalet des loisirs. Dîner servi à 12h00 par Resto 152. Inscription avant le 10 septembre en contactant Jean Gauthier au 450 791-2520. Vous pouvez assister seulement à la conférence débutant à 13 h 00. Conférencier : Ian Bourgault, kinésiologue, CLSC des Maskoutains. Sujet : Programme PIED (programme intégré d'équilibre dynamique) aide la clientèle aînée dans la prévention des chutes à domicile.



ANNIVERSAIRES MOIS DE SEPTEMBRE

Mme Lise Laferrière	03
Mme Jocelyne Lanoie.....	06
M. René Tessier	07
M. Alain Leroux	07
Mme Marielle Fafard.....	08
M. Réjean Rajotte.....	08
M. Eric Goulet.....	08
Mme Florence Lauzière.....	18
Mme Carole Bédard Déry	18
Mme Diane Lambert.....	25

“ Les personnes pourront s'inscrire à une session de cours pratiques cet automne. Voir les autres informations dans le présent Bagotier à la page 21. ”

CONTACT



Centre de crise et de prévention suicide

Intervention 24h/7

Suivez-nous sur

**Ligne de crise 24h/7 : 450 774-6952
ou sans frais 1-844-774-6952**

**CENTRE DE CRISE
ET PRÉVENTION SUICIDE**

Contact Richelieu-Yamaska
420 Avenue de la Concorde Nord,
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4N9
info@contactry.qc.ca





LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

- **Bureau municipal**
421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
450 791-2455 • mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet : www.sainte-helenedebagot.com
Heures d'ouverture : lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- **Centre communautaire**
421, 4^e Avenue
- **Chalet des loisirs**
400, 2^e Rue
- **Bibliothèque**
670, rue Principale, entrée par la 6^e Avenue

PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET SERVICES AUX CITOYENS

- **Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 • www.spadrummond.com
- **Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 • www.riam.quebec
Écocentres : 450 774-2350
- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173
Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188
Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 791-2666 • 655, rue Principale
- **Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401
École Plein-Soleil : 450 773-1237
SARCA : 450 773-8401, poste 6731

PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 791-0105
- **Aide aux aînés** :
RADAR (Écoute) : 1 877 658-8509
IMAGES (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480
Aide alimentaire : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaire** : 1 888-454-3998

VOS DÉPUTÉS

André Lamontagne, député de l'assemblée nationale du Québec : 1-800-969-3793



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

LES DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

- **Câblevision** : 1 800 567-6353
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Télébec** : 1 888 835-3232
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Sogetel** : 1 866 764-3835



**ESPACES PUBLICITAIRES
DISPONIBLES
DANS LE JOURNAL
LE BAGOTIER**

POUR INFORMATION :
Audrey Lapierre 450 381-2908
ou info@ideegraphik.com



H.D.
CONSTRUCTION

TOITURE & RÉNOVATION GÉNÉRALE

450 230-5314



**UN PROJET D'AFFAIRES OU
DE NOUVELLE
ENTREPRISE ?**

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
pour vos projets industriels, commerciaux
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS
450 774-9000 | 1 877 505-1246
st-hyacinthetechnopole.com  



SAINT-HYACINTHE
TECHNOPOLE

*Développement économique
de la grande région de Saint-Hyacinthe*



**MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —**

entrepotstehelene.ca
 info@entrepotstehelene.ca
 **450 381-6664**

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement
situé près de l'autoroute 20

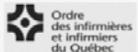


**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**



Clinique podologique Josiane Forest
Infirmière membre OIIQ et AIISPO

Soin des pieds en résidence et à domicile
450-278-6291
josianeforest@hotmail.com






OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicespecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBO 8348-4337-09

CONSTRUCTION
PROY
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

TOUJOURS PRÊT. TOUJOURS PRÈS.

Livraison de carburant en vrac
Réservoirs et équipement de distribution
Équipe spécialisée à votre service



NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
CARBURANTS ET MAZOUT

Communiquez avec nous :
909, Paul-Lussier, Ste-Hélène-de-Bagot
Tél : 450-791-2462

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



Relais Routier Petit
549, 3E RANG
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0
450-791-2122

SERVICES MÉCANIQUES
POUR VÉHICULES LOURDS

SERVICES D'URGENCES ROUTIÈRES
REMORQUEUSE ET UNITÉ DE SERVICE

MAGASIN DE CHROME
FIER PARTENAIRE DE CHROME SUPPLY WAREHOUSE

SERVICES DE LAVAGE
POUR VÉHICULES LOURDS

Kiosque à la ferme

La petite Savoisie
FERME MARAÎCHÈRE

Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme

477 2e rang
Sainte-Hélène-de-Bagot
Qc. J0H 1M0

Ouverture fin juin 2024

Plâtrage RG

Raphaël Girard

☎ 450-779-5477
✉ rgirard1@live.ca

📍 Plâtrage RG
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

📘 Camerises Ste-Hélène-de-Bagot

GARAGE DENIS
ORANGE

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture
▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
acespharma.ca

Accès^{pharma}
over Walmart

E-G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE

SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

BMR PRO | **Agiska**
Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0

André LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

☎ 450 546-3251
✉ andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre

f

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK 1, ROUTE 116 EST	VICTORIAVILLE 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N	DRUMMONDVILLE 5224, BOUL. ST-JOSEPH
------------------------------------	--	---

819 472-3286
info@groupedgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**

Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHE BONICHOIX



Érablière
L'Autre Versan

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

Besoin d'outils publicitaires?



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

Excavation

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT

Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

GROUPE RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

REER et CELI

**Cotiser,
ça allège l'esprit**



On vous accompagne dans
la réalisation de vos projets.

Cotisez en ligne
ou avec votre conseiller.

desjardins.com/reerceli

 **Desjardins**